



## Demande de subvention pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie

Formulaire à compléter, dater et signer puis adresser à la Régie Eau d'ECLA :  
soit par mail [eaux@ecla-jura.fr](mailto:eaux@ecla-jura.fr)  
soit par courrier à Régie Eau d'ECLA – 4 avenue du 44ème RI – 39000 Lons le Saunier

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

### PIÈCES A JOINDRE AU PRÉSENT FORMULAIRE

- x La facture nominative acquittée comportant le nom de l'acquéreur, le montant de(s) équipement(s) acquis et la date de paiement, le nom et l'adresse du magasin et le descriptif du matériel (volume et accessoires éventuels)
- x RIB
- x Justificatif de domicile de moins de 3 mois

J'atteste avoir acquis un équipement de récupération des eaux pluviales à des fins d'usage extérieur et m'engage à le conserver pour mon usage personnel :

Fait à : .....

Le : .....

Signature :

## MODALITÉS

- **Cuves éligibles**

- ✓ Cuves de récupération d'eau de pluie dans le cadre d'un usage externe de l'eau collectée.
- ✓ Le volume doit être compris entre 300 et 1000 litres.
- ✓ Concerne uniquement les récupérateurs d'eau de pluie fermés de façon hermétique pour éviter la prolifération du moustique-tigre.
- ✓ Seuls les équipements achetés neufs et dans un commerce du territoire d'ECLA sont éligibles à la subvention.

- **Bénéficiaires**

Les bénéficiaires devront être majeurs et domiciliés dans une des communes du territoire d'ECLA.

- **Subvention**

- ✓ Le montant de la subvention est de 50€ et ne peut dépasser 50 % du coût total.
- ✓ Cette aide sera versée dans les limites des crédits disponibles.

- **Conditions complémentaires**

- ✓ L'aide est accordée pour un seul achat par foyer.
- ✓ L'aide n'est pas ouverte aux entreprises, administrations ou personnes morales.
- ✓ Le formulaire et les pièces justificatives doivent parvenir à la Régie Eau d'ECLA au plus tard le 30 juin 2025.

- **Pièces justificatives**

Le demandeur devra envoyer le formulaire de demande ainsi que les pièces nécessaires à l'instruction de son dossier au service de la Régie de l'Eau d'ECLA.

Le bénéficiaire devra fournir au plus tard le 30/06/25:

- x Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- x La facture acquittée nominative (aux nom et adresse du demandeur) postérieure au 01/01/2025 et précisant le descriptif du matériel dont le volume de la cuve, le nom et l'adresse du magasin
- x Un RIB